



**Annexe au projet de nouveau plan d'études de linguistique, soumis à la commission des études le 9 février 2010**

**Dispositions transitoires - BA**

Les étudiants ayant commencé leur BA de linguistique avant l'entrée en vigueur du nouveau plan d'études sont encouragés à adopter le nouveau plan d'études.

La table de correspondance suivante indique les acquis et les éventuels compléments d'enseignements.

Ancien plan d'études (septembre 2009)	Nouveau plan d'études (septembre 2010)	Statut des modules du PE 2009, si validés	Statut des modules du PE 2009, si non validés	Modules 2009 à compléter par
BA1	BA1a + BA2a	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2009	-
BA2	BA1b	acquis	Modalités d'évaluations du PE 2009	Les enseignements du nouveau BA2b doivent être intégrés comme BA5a ou BA5b ou BA6 du PE 2010
BA3	BA3a + BA3b	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2009	-
BA4	BA4a + BA4b	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2009	-
BA5a	BA5a	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	-
BA5b	BA5b	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	-
BA6	BA6	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	-
BA7	BA7	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	-

### Dispositions transitoires - MA

Les étudiants ayant commencé leur MA de linguistique avant l'entrée en vigueur du nouveau plan d'études sont encouragés à adopter le nouveau plan d'études.

La table de correspondance suivante indique les acquis et les modalités d'évaluation en cas de non validation des modules.

Ancien plan d'études (septembre 2009)	Nouveau plan d'études (septembre 2010)	Statut des modules du PE 2009, si validés	Statut des modules du PE 2009, si non validés	Commentaires
MA1	MA1 a + MA1b	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	-
MA2	MA2a + MA2b	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	-
MA3	MA3	acquis	Modalités d'évaluation du PE 2010	Les enseignements non validés des modules MA1, MA2, MA3 du PE 2009 peuvent être utilisés pour valider le module MA3 du PE 2010

JM/fév.2010